



COMPTE RENDU REUNION ASSEMBLEE GENERALE DU 12 Février 2026

Bilan d'activité : ADESO77

Période : Année 2025

Objet : Protection du patrimoine et de l'environnement face au développement des projets éoliens industriels sur le secteur sud 77.

Edito du président

L'année 2025 a été marquée par une accélération des projets éoliens sur notre territoire. Le sud Seine et Marne subit une pression sans précédent. Notre mobilisation s'est concentrée sur trois fronts majeurs, où nous avons agi pour protéger notre patrimoine naturel, notre cadre de vie, la biodiversité locale et la santé des riverains contre une industrialisation disproportionnée.

Pour nous aider dans nos démarches et préparer l'avenir, votre association a adhéré à une Association d'associations ARG « Avenir Rural du Gâtinais », qui nous permet de mutualiser les moyens et d'avoir des « Experts » comme Philippe JACOB à nos côtés. En plus d'avoir la possibilité d'une aide « juridique » importante, nous avons la possibilité d'utiliser 2 tablettes pour produire des photomontages lors des enquêtes publiques et pour les cours d'appel.

Actions de constatations majeures et ciblées

Projet Parc Gâtinais III - Arville

Le projet d'Arville représente une menace directe pour les habitants des hameaux de Pilvernier, de la commune de Gironville précisément. Leur équilibre paysager est en danger par ce projet d'extension de trois éoliennes de plus de 180m. Le projet initial impliquait la construction de trois éoliennes de 130 mètres de hauteur en bout de pale pour une puissance totale maximale de 6,6 MW. La société pétitionnaire a souhaité modifier son projet pour porter la hauteur des trois aérogénérateurs de 130 à 180 mètres en bout de pales, soit une augmentation conséquente de 50 mètres par-rapport au projet initial. Il présentait l'ambition d'incrémenter le site d'Arville Gâtinais I composé de six éoliennes de 125 mètres.

- Actions : actions en justice en commun avec ARG
- Arguments décisifs : contestation du mémoire du promoteur
 - Réitérations d'affirmations sans apports d'éléments probants (acoustique, et biodiversité)

- Reprise des photomontages pour argumenter sur l'impact visuel

Projet Parc éolien Saint-Vincent - Ichy

Le projet : Le projet est situé sur la commune d'Ichy (Seine-et-Marne) et comprend l'installation de cinq aérogénérateurs de 3,6 MW de type N131 du fabricant Nordex. Ces éoliennes ont une hauteur de moyeu de 99 m, et un rotor (pales assemblées autour du moyeu) de 131 m, soit des installations de 164,9 m de hauteur en bout de pale.

A Ichy, l'implantation menace directement des corridors écologiques notamment reconnus comme étant une zone accueillante des espèces protégées. Ce projet est aussi une menace environnementale pour les communes alentours d'Obsonville, Ichy, hameau de Jarville, de Malvoisine, Arville, Gironville et Charmoy.

- Actions :
 - Recours en contestation de la décision préfectorale (requête tendant à l'annulation de l'arrêté préfectoral du 29/10/2024)
 - Constitutions de dossiers pour notre avocat
 - Contestation de la réponse de la Cour
 - Implication du PNR qui nous accompagne dans ce recours
- Résultats : Requête introductory d'instance présentée par maître Catry à la Cour d'appel de Paris. Dernier mémoire en défense (promoteur) le 19/01/2026. Nous avions jusqu'au 6/02/2026 pour répondre (après demande auprès de la cour par notre avocat, avons jusqu'au 19/03/2026).
- Il faut que les requérants ayant fait une promesse de don, fassent le règlement.

Parc éolien La Tonnelle – Poligny, Souppes-sur-Loing, Bagneaux-sur-Loing (Projet RENNER)

Caractéristiques du projet et alternatives :

Nombre d'éoliennes	5 ou 6 éoliennes maximum
Hauteur en bout de pale	Hauteur possible sur ce site : 250m
Hauteurs considérées par Renner	180m et 200m
Inter-distance entre éoliennes	Entre 480m et 800m, selon les vents dominants
Capacité unitaire des éoliennes	4,5 – 6,6 MW (soit entre 22,5 et 39,6 MW au total)

Raccordements possibles :

- Poste de Guinebert à St Pierre-lès-Nemours, à 10km
- Poste des Columeaux à Fontenay-sur-Loing, à 15km



COMPTE RENDU REUNION ASSEMBLEE GENERALE DU 12 Février 2026

- Poste de Nemours à Faÿ-lès-Nemours, à 6km

A noter que selon les indications de Renner Energies, à ce stade, seule la zone potentielle d'implantation du projet est fixée. Sont soumis au débat le nombre et l'emplacement des éoliennes au sein de cette zone.

La Zone d'Implantation Potentielle est bordée :

- D'habitations, à 500m
- D'autoroutes A6 et A77, à une distance de 180m
- De la ligne HTB, située à 150m

Tous les maires (Poligny, Souppes-sur-Loing, Bagneaux-sur-Loing et Faÿ-lès-Nemours ainsi que les CC et le département sont contre ce projet), mais Renner insiste

- Associé dans la conférence débat « Energies et territoire »

Conférence organisée par Vent des maires à Nemours avec beaucoup de personnalités de la région et une introduction par Valérie LACROUTE.

Réseau Energies Terre&Mer et Vent des maires
vous invitent à la Conférence-débat
Énergies et territoires : la clé d'une stratégie gagnante pour la France

- 💡 Comment faire baisser durablement le coût de l'électricité ?
- 🌿 Quel rôle pour les énergies renouvelables dans le respect de nos territoires ?
 - 👉 Une meilleure stratégie énergétique pourrait permettre à la France d'économiser jusqu'à 20 milliards d'euros par an.

le jeudi 13 novembre 2025 18h00 – Scène du Loing
135 route de Moret - Nemours

Cette réunion associera élus des Régions Ile-de-France et Centre Val de Loire, scientifiques, acteurs du monde agricole, représentants économiques et associations locales, et se déroulera dans un format participatif.

Contact : retrm@retrm.fr

Merci de bien vouloir confirmer votre participation en présentiel ou distanciel avec le QR Code



« Décarbonons sans gaspiller »



Projets dans notre secteur

Les combats en cours sont nombreux et verrons, assez rapidement pour certains, des décisions publiées ou entrer dans de nouvelles phases :

- L'association ProTG et les requérants en CAA ont porté au Conseil d'Etat la décision de la CAA de Versailles refusant de se prononcer pour « cristallisation des moyens »
- Les requérants contre le PLUi de la CC4V (que les associations avaient assisté dans leur recours) ont porté en CAA leur contestation de la décision du Tribunal Administratif
- AuxyMore attend pour bientôt la décision de Conseil d'Etat pour 2 projets
 - Le projet de Griselles sera soumis sans doute assez rapidement à la CDNPS et à la décision de la préfecture (pour info la commission d'enquête publique a émis un avis DEFAVORABLE)
 - Le projet de Varennes-Changy fera sans doute aussi l'objet d'une clôture et d'une décision bientôt
- Il en sera de même sans doute pour le projet de la Sicap à Beaune-la-Rolande
- Le projet de Fréville et sans doute 2 des 4 autres projets au Sud de Pithiviers devraient voir bientôt des enquêtes publiques être organisées (sauf en cas de refus de la préfecture)
- Les projets de Total à Cortrat et d'Elicio entreront aussi en phase d'instruction si la préfecture ne les refuse pas du fait que les comités de projet n'ont pas eu lieu conformément à la règle
- Dans le second semestre
 - Le projet de Poligny pourrait entrer en instruction
 - Les autres projets au Sud Pithiviers devraient être proposés à l'instruction
- Zones d'exclusion en CVL et conditionnement des EnR avec les PLU(i)
 - Les zones d'accélération ont été approuvées en Centre Val de Loire par la préfète et le Comité Régional de l'Energie, ouvrant la possibilité de faire des zones d'exclusion.
 - Ce n'est pas le cas en Ile-de-France mais des moyens de conditionner l'installation d'EnR peut se faire via le PLU(i)
- ARG a établi 2 documents mis au point avec Thierry Flipo :
 - « Zones d'exclusion » pour les associations du Centre Val de Loire et donc du Loiret



COMPTE RENDU REUNION ASSEMBLEE GENERALE DU 12 Février 2026

- « Eolien et PLU » pour les associations d'Ile-de-France

Ce sont des éléments à discuter avec les maires sensibles à nos combats et qui veulent protéger leur village.

- Atlas des paysages du Loiret
 - La DREAL CVL est en train de faire un Atlas des Paysages du Loiret.
 - Nous devons investir ce processus et peser sur les élus car le point de vue de la DEAL semble être de qualifier les paysages et de désigner en conséquence ceux qui n'ont « pas d'intérêt ».
- Elections :
 - Il nous faut investir les élections municipales par des actions locales de présence sur ou de soutien aux listes qui s'accordent avec nos combats.
 - C'est un combat à mener au plus près pour chaque association.
 - Nous ferons un bilan de cela après les élections.

Appel à candidature